Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20251106-2025_11_0Extrait du registre des délibérations

Accusé certifié exécutoire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

√sèreRéception par le préfet : 10/11/2025

Jeudi 6 novembre 2025

Publication: 10/11/2025
UNE AGGLO

Albertville, Albordus, Bro
à votre service

Albertville, Allondaz, Besufert, Bonvillord, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennos, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Houtelure Les Solsies
10 861ble, 1a Giethar, Marthod, Mercury, Monthilleu, Monthion, Noter-Dame-de-Bellecombe, Hoste-Dame-de-Bellecombe, Poste-Dame-de-Bellecombe, Poste-Dame-de-Bellecom

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL	
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU	
ALBERTVILLE	Josiane	CURT	
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND	
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°20)	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER	
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO	
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER	
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
ALLONDAZ	Frédérique	DUC	
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
BONVILLARD	Julien	BENARD (à partir de la délibération n°25)	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON	
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT	
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	zoccolo
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	4 4
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE	

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	AIBERIVIIIE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.



à votre service

Délibération n° 21

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 25 septembre 2025

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillord, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenes, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Mauteluce Les Soisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailieut, Monthion, Notze-Dame-de-Bellecombe, Notze-Dame-des-Millières, Faillud, Flancherine, Queige, Rognois, Sainte-Hélène-sur-siste Saint-Nicolais-la-Chapter, Saint-Puls-sur-lière, Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-la-Chappell-sur-based parties, Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-Chapter-Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-Chapter-Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-Chapter-Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-Chapter-Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-Chapter-Saint-Visal, Philespol, Tournois-en-Saint-Nicolais-sur-based parties (Philespol) Philespol, P

Objet : Valorisation des déchets – Gestion de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et des lampes et néons usagés

- Convention avec Eco System 2021–2026 Modification du périmètre avec l'intégration du Secteur du Val d'Arly
- Cessation des conventions avec le SITOM des Vallées du Mont Blanc définissant les modalités financières et techniques de la Gestion de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et des lampes et néons usagés

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Les déchetteries d'Ugine, de La Bâthie, de Gilly-sur-Isère, Beaufort et l'Eco Parc de Venthon sont les lieux de dépôts des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et de lampes et néons usagés.

Par délibération n° 16 du 10 novembre 2022, la Communauté d'Agglomération Arlysère approuvait la signature des conventions avec Eco System pour la période de 2021 à 2026 pour la collecte des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et la collecte des lampes et des néons usagés sur une partie des Communes de son territoire (d'Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Esserts-Blay, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, La Bâthie, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron).

Par délibérations en date du 24 juin 2021 et du 9 novembre 2021, le Conseil Communautaire approuvait l'inscription des Communes de Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas La Chapelle aux Contrats de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et des lampes et néons usagés établi entre le SITOM des Vallées du Mont Blanc et l'organisme coordinateur OCAD3E.

A compter du 1^{er} janvier 2026, va être opérée une modification du périmètre de collecte en incluant le secteur du Val d'Arly pour le territoire des Communes *de Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas La Chapelle*, ainsi que la mise en place d'une collecte séparée des D3E et lampes et néons usagés sur un point de collecte de ce territoire à savoir la déchèterie de Notre Dame de Bellecombe.

Par conséquent, au 31 décembre 2025, les conventions avec le SITOM des Vallées du Mont Blanc définissant les modalités financières et techniques de la Gestion de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), des lampes et néons usagés sur le territoire du Val d'Arly seront caduques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la cessation des conventions en vigueur avec le SITOM des vallées du Mont Blanc au 31 décembre 2025;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les nouvelles conventions correspondantes avec l'Eco organisme référent ECO SYSTEM (Eco organisme coordinateur OCAD3E) pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et des lampes et néons usagés (contrat spécifique) à compter du 1^{er} janvier 2026 sur l'ensemble du périmètre de la CA Arlysère;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD

Agglome